

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 18/09/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 18/09/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 18/09/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20250915-2025SEPT15_319-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

5

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 5 septembre 2025, s'est assemblé à la Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mmes Sylvie ACHÉ, Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Pascal ANDRADA
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Loïc DÉANGLES
M. André GALOIX

Ont donné procuration :

M. Pascal ANDRADA à M. Marc DUGROS
M. André GALOIX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Émilie SARRAN

Objet : Proposition de modification de statuts du syndicat et sur l'adhésion de la communauté d'agglomération d'Agen à la carte de compétence GEMAPI

RAPPORTEUR : Marie-Hélène LAGARDERE, Adjointe au Maire chargée de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat et de l'animation,

Par courrier en date du 26 mai dernier, le Syndicat mixte des trois vallées nous a informés d'une proposition de modification portant sur deux points :

- amendement rédactionnel de l'article 5 des statuts portant sur les transferts de compétence, approuvé par délibération du comité syndical lors de sa séance du 4 novembre 2024
- demande formulée par la Communauté d'Agglomération d'AGEN, pour lui confier exclusivement sa compétence dans le domaine de la Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des inondations sur le bassin versant du Gers, approuvée par délibération du comité syndical lors de sa séance du 16 avril 2025

Madame l'adjointe au Maire précise qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les deux décisions prises par le Comité du SM3V doivent être soumises à l'avis des organes délibérants des membres du Syndicat.

Ainsi, au vu de l'avis favorable émis par le Comité Syndical du SM3V à cette modification statutaire et cette demande d'adhésion, et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver l'amendement rédactionnel de l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte des 3 Vallées.
- d'approuver la demande de la Communauté d'Agglomération d'AGEN, au Syndicat Mixte des 3 Vallées pour lui confier sa compétence en matière de GEMAPI.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,
Émilie SARRAN



Emilie SARRAN

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 18 SEP. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 18 SEP. 2025